

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, les dix-huit mars, à dix-huit heure trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Ghislaine ERNST.

Présents : Mmes ABEL dit DELAMARQUE, Monique DEGRANDI, Maïmouna BONNEFOND, Colette MOERMAN, Marie LUCET, Maryse NICOLAS DERRENBAC, Sonia MARTIN-CASAVONA, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Sophie LALOUM, Jacqueline MORENA, Saïda HIDER, Catherine MAURANDI, Monsieur Michel BOURGOGNE.

Etaient représentés :

Madame Arlette CASSAR a donné pouvoir à Madame Monique DEGRANDI

Monsieur Antoine VERAN a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 15/ Votants : 17.

Rapporteur : Madame Ghislaine ERNST

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Mr le Président doit, chaque année, présenter au conseil d'administration un « *rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les évolutions des dépenses et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Les orientations générales du C.C.A.S, pour son projet de budget primitif 2024, sont définies dans le rapport ci-joint, constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2024 de la Commune.

AR Prefecture

006-260601331-20240318-DELIB3_03_2024-DE
Reçu le 19/03/2024

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif du C.C.A.S sur la base du rapport annexé.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S de Levens pour l'exercice 2024.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Vice-présidente du CCAS

Ghislaine ERNST

